

AR Prefecture

006-210601233-20240313-DCM3-DE  
Reçu le 19/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 13 mars 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 7 mars 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 19 MARS 2024

Affichée en mairie le : 19 MARS 2024

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME  
ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP 170 -  
AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS  
FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE  
STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	31	35	4	0

Pôle / Service : Service Finances  
Délibération N° : DCM20240313\_03

Rapporteur : Monsieur BERNARD  
Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le mercredi 13 mars 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Corinne **NESONSON**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur BERETTONI à Monsieur SEGURA  
Monsieur DOMINICI à Madame HEBERT  
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2311-3 et R.2311-9.

Considérant que l'opération 170 – AMENAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement de la Commune.

OBJET : **AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP 170 - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT**

Le projet concerne un espace à aménager en parc et en 16 parcelles à usage de jardins familiaux mises à disposition des habitants de la Commune, la création d'un parc paysager attenant avec jeux pour enfants et agrès sportifs. Parallèlement, la Métropole Nice Côte d'Azur aménagera l'accotement de la corniche d'Agrimont en créant un espace de stationnement d'une dizaine de places ainsi qu'un trottoir longeant le parc.

Cette opération sera réalisée sur deux exercices budgétaires (2024 et 2025). Aussi, la création d'une autorisation de programme est nécessaire pour éviter de mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2024. Il est aussi précisé que cette AP/CP ne prend pas en compte le montant des recettes issues des financements attendus et qui seront intégrées lors de la révision annuelle de la présente AP/CP.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « Finances, Ressources Humaines et Administration Générale » qui s'est tenue le 05/03/2024.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**AUTORISER** la création d'un Autorisation de Programme, libellée AP/CP 170 « Aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont » d'un montant de 1 150 000 euros.

**APPROUVER** la répartition des crédits de paiement de cette Autorisation de Programme, de la manière suivante :

	TOTAL AP	CP1 2024	CP2 2025
AP/CP 170 « Aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont	1 150 000 €	400 000 €	750 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** la création d'un Autorisation de Programme, libellée AP/CP 170 « Aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont » d'un montant de 1 150 000 euros.

**APPROUVE** la répartition des crédits de paiement de cette Autorisation de Programme, de la manière suivante :

	TOTAL AP	CP1 2024	CP2 2025
AP/CP 170 « Aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont	1 150 000 €	400 000 €	750 000 €

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'année 2024 au **Chapitre 23 compte 2315 - AP170**

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

**AR Prefecture**

006-210601233-20240313-DCM3-DE

Pris le 18/03/2024

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP 170 - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Pour le Maire de Saint-Laurent-du-Var empêché  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**L'adjoint délégué  
Brigitte LIZEE-JUAN**

